



## **Jours comptables :**

# **Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué et injuste ?**

Suite à ce que nous écrivions dans le compte-rendu du CTPC du 29 avril, la DG a publié une fiche sur la suppression des jours comptables et leur remplacement par une journée d'autorisation d'absence. Cette fiche annonce par ailleurs que la règle de l'écrêtement pointeuse sera calculée sur 12 heures mensuelles pour tous les agents de la DGFIP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

L'Union SNUI-SUD Trésor s'est opposée dès l'automne 2008 à la suppression des jours comptables et a même exigé leur élargissement à l'ensemble des agents de la DGFIP (en fait ceux de l'ex DGI qui n'avaient rien) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En réponse, l'administration a décidé de les supprimer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 en les remplaçant par une seule journée d'autorisation d'absence à prendre lors d'un pont pour les services comptables et pour les services fusionnés.

Le bénéfice de cette journée ne serait étendu qu'en 2010 à tous les agents.

**L'Union SNUI-SUD Trésor a de nouveau interpellé la Centrale sur les situations particulières qui manquent dans la fiche (ex FI, PCE, DGE...) et a rappelé sa revendication d'attribution aux 130 000 agents de la DGFIP d'une journée d'autorisation d'absence à l'occasion de chaque pont dès maintenant.**

Paris, le 7 mai 2009